

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

6 route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 08

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 115405-2021/1-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2021  
N° 77-2021/RAP-COM

**RAPPORT**  
**des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et du développement**  
**économique (BFP-DE) du lundi 25 octobre 2021**

Le **lundi 25 octobre 2021 à 15 heures**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE) se sont réunies sous la présidence de Mme Naïa Wateou, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 109501-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 19-2021/APS du 1<sup>er</sup> avril 2021 instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud affectées économiquement par les effets de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 en 2021.

**Présents** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

**Membres de la commission DE** :

Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

**Absents** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Michel et Mme Ithupane Tiéoué.

**Membres de la commission DE** :

M. Guy-Olivier Cuenot et Mme Magali Manuohalalo.

**Procurations\*** :

**Membres de la commission BFP** :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à Mme Françoise Suve ;  
M. Briec Frogier donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Membres de la commission DE** :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Julien Tran Ap ;  
Mme Muriel Malfar-Pauga donne procuration à Mme Naïa Wateou.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents et 5 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 4

membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission DE.

**L' Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par :**

Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Nicole Pehau, chef du service de l'ingénierie financière et de l'instruction (SIFI/DDET) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Bien que le quorum de la commission du budget, des finances et du patrimoine n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 14 heures 30, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud.

### **Projet de texte inscrit à l'ordre du jour**

- **Rapport n° 109501-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 19-2021/APS du 1<sup>er</sup> avril 2021 instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud affectées économiquement par les effets de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 en 2021.

La délibération n° 19-2021/APS du 1<sup>er</sup> avril 2021 a institué un plan d'urgence qui étend le champ d'application de l'aide à la trésorerie prévue dans le Code des aides de soutien de l'économie (CASE) au profit des entreprises implantées en province Sud et affectées par les effets des restrictions de déplacement et d'activités fixées par arrêtés conjoints du Haut-Commissaire de la République et du président du gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus du Covid 19.

Ce texte prévoit que les structures, qui comptent entre 1 et 10 personnes, dont l'effectif permanent est menacé ou dont la poursuite de l'activité est en péril et qui justifient d'une perte d'activité d'au moins 30 %, peuvent bénéficier du soutien financier de la province.

Les associations, à l'exception des centres de vacances et de loisirs (CVL) agréés accueillant des enfants pendant les vacances scolaires, sont pour l'instant exclues du dispositif.

Par la présente modification, il est proposé d'étendre l'exception dont bénéficie les CVL aux associations sportives affiliées à une fédération et aux associations culturelles, employant des salariés. En effet ces entités, dont l'équilibre financier repose pour partie sur des recettes liées à la fréquentation par le public de leurs infrastructures, ont été particulièrement touchées par la mise en œuvre du confinement en septembre. Il en a résulté, dans certains cas, une forte contraction des recettes qui entraîne une dégradation brutale de la trésorerie qui remet en question la pérennité de l'activité.

L'impact financier de cette mesure restera modeste, car selon la direction de la culture, de la jeunesse et des sports ne serait concernée qu'une quarantaine d'associations, employant chacune un nombre limité de salariés.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*Une présentation a été faite par M. Brial.*

\*\*\*

*Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.*

\*\*\*

### **Examen du projet de délibération :**

Article 1 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 2 :

Un amendement a été proposé par l'exécutif visant à préciser un délai maximal au-delà duquel le formulaire ne sera plus accessible sur le site de la province Sud. Pour le mois de septembre 2021, la date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 octobre 2021. Pour le mois d'octobre 2021, cette date est fixée au 8 novembre 2021. Un article 2 est ainsi inséré :

<p><b><u>ARTICLE 2</u></b> : A l'article 4 de la délibération modifiée n° 19-2021/APS du 1<sup>er</sup> avril 2021, instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud affectées économiquement par les effets de la lutte contre la propagation du virus Covid 19, après le troisième alinéa, il est inséré l'alinéa suivant : « <i>Pour le mois de septembre 2021, les entreprises doivent déposer leur demande d'aide en ligne sur le site de la province Sud au plus tard le 31 octobre 2021. Pour le mois d'octobre 2021, la date limite de dépôt des demandes d'aide en ligne est fixée au 8 novembre 2021.</i> ».</p>
--

L'article de transmission est renuméroté en article 3.

M. Sao s'est interrogé sur la date limite fixée au 31 octobre 2021 car le délai semble court pour les structures souhaitant déposer une demande. A cela, M. Brial a répondu que la province Sud s'est attachée à contacter en amont tous les organismes concernés afin que ceux-ci puissent préparer leurs démarches.

Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 3 renuméroté : Avis favorable des commissions, sans observation.

### **Commission BFP :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

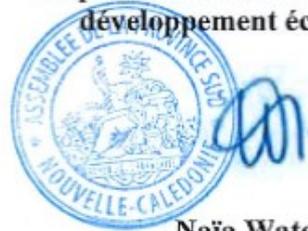
**Commission DE :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération amendé : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission a clôturé la réunion à 15 heures 10.

**La présidente de la commission du  
développement économique**



**Naïa Wateou**